

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE  
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 septembre 2022**

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (26) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, M. CADIOU, Mme BILLARD, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. DEIN (de 19h15 à 21h05), M. MACE, M. NOURRY, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (7) : Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, M. COLLONGE, Mme GARANDEAU, M. BIARD, Mme RACHEDI, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (5) : Mme FRIOT a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. COLLONGE a donné procuration à Mme BOUSQUET.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme BASLE.

Mme PFEIFFER a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

#### **2022.092 Décision modificative n°1 – Budget principal 2022 – Tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de paiement (C.P.) – Actualisation - Approbation**

Rapporteur : L. Ravaudet

- Vu le Code général des collectivités locales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- Vu le budget primitif 2022 de la Ville approuvé par délibération n°2022.024 du 28 mars 2022 ;
- Vu la délibération n°2022.025 du 28 mars 2022 procédant à l'actualisation, à la clôture et à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite au vote du budget primitif 2022 ;
- Vu la délibération n°2022.091 en date du 26 septembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2022 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources réunie le 14 septembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté par Monsieur Loïc Ravaudet, Adjoint à la Maire en charge des finances, de l'achat public, de l'administration générale et de l'économie ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à certains ajustements des AP/CP suite à la décision modificative n°1 du budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention, M. LLAVORI), approuve l'actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement des opérations 903, 909, 944, 945, 947 et 948 suite à l'approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2022.

Pour extrait conforme,  
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 27 septembre 2022

Marie DUCAMIN  
Maire



Alice PFEIFFER  
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 04/10/22

Publié sur le site de la Ville le : 04/10/22

Par le service affaires générales